

# L'UNION

## DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON JOURNAL DE DEFENSE DES INTÉRÊTS COLONIAUX



### ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale — un an . . . 12 fr. 00

DIRECTION SAINT-PIERRE  
QUAI DE LA RONCIÈRE

### INSERTIONS

Une à six lignes	3 fr 00
Chaque ligne en plus	0 fr. 40
Réclames	0 fr 50
Faits divers	1 fr. 00

## MESCHERS CO CITOYENS

Le 14 Mars vous m'avez donné une nouvelle preuve de confiance en me choisissant comme votre Délégué au Conseil Supérieur des Colonies.

Je n'attendais pas moins de vous, aussi croyez que c'est du fond du cœur que je vous remercie.

Vous pouvez compter que je continuerai à être votre interprète auprès des pouvoirs publics, pour la défense des intérêts généraux de notre chère Colonie, mon pays d'adoption.

Il y a beaucoup à faire pour améliorer nos Etablissements. Je serai votre ardent défenseur, connaissant mieux que quiconque ce qui peut vous être utile.

Au travail donc tous, continuons notre tâche sans faiblir, nous devons par notre labeur incessant contribuer au relèvement de notre [pays et à la grandeur de la Patrie.

Louis Légasse.

## L'ELECTION DU 14 MARS

Au lendemain du jour où notre ami Louis Légasse a encore une fois triomphé de ses adversaires, il nous semble utile d'examiner ce qu'a été cette élection.

Il convient d'abord, et cela peut paraître étrange, de mettre de côté la personnalité du député de l'Indre qui n'a servi que de prête-nom.

On ne s'est en effet pas trompé sur le but poursuivi par nos adversaires.

La lutte était bien caractérisée: D'un côté, le parti de l'ordre et du travail, représenté par le Commerce tout entier, les industriels, les ouvriers de métier, quelques fonctionnaires et très peu de pêcheurs. De l'autre côté, le Syndicat des petits pêcheurs, au service de Lachat Administrateur de la Colonie, l'âme de l'opposition.

Enhardis par leur demi-succès aux élections municipales de 28 Décembre dernier, les prétentions de ces gens n'eurent plus de bornes. Il fallait à tout prix enlever l'élection du Délégué, après quoi c'est eux qui eussent gouverné le pays tandis que leur patron triomphant aurait pu tout se permettre. Lachat, dans son antre, avait tout préparé, tout examiné, tout mesuré. C'est lui qui avait inspiré les injures, les menaces, les outrages contenus dans les trois immondes manifestes parus la veille de l'élection; et signés du Comité c'est lui, par les mains de son foutequin de Maire, qui,

deux jours avant le scrutin distribuait dans un but électoral à peine déguisé, les secours accordés par le Comité de la journée d'Afrique.

Ce Maire, ce chef de musique aux idées étroites, disait à ses musiciens qu'il stylait: «Ce serait un malheur si Légasse était élu.»

Le mot d'ordre était donné aux syndiqués: «Tous contre Légasse.» Et il faut le reconnaître, ils ont marché comme un seul homme.

Combien parmi eux avaient reçu les bienfaits de Louis Légasse? combien lui devaient de la gratitude, de la reconnaissance? Tout cela a été foulé aux pieds parce qu'un fonctionnaire, désireux de satisfaire ses ambitions personnelles, avait dit. «Il faut voter contre Légasse, il faut le jeter à bas.»

Même après la bataille, au lieu de s'avouer vaincus, ces gens qui ont obéi au doigt et à l'œil, comme le soldat allemand devant le feldwebel hautain et cassant, ont l'audace d'affirmer qu'eux seuls ont pu se prononcer librement.

Et maintenant que va-t-il se passer?

Les syndiqués vont-ils comprendre qu'en s'est joué d'eux? Auront-ils le courage d'avouer qu'ils ont été trompés?

Il est à craindre que non.

Cependant nous devons leur ouvrir les yeux, leur mettre les points sur les i.

Quel est le but d'un syndicat? De leur Syndicat? Les statuts doivent le dire. Le but, c'est d'améliorer le sort des pêcheurs, de faire aboutir leurs justes revendications, et dans un esprit de solidarité très légitime, de défendre les intérêts qui leur sont communs. Ceci est parfait. Mais les statuts ne disent-ils pa-



quelque part que, toute discussion, toute ingérence politique est interdite. Oui, n'est-ce pas? Alors qu'a-t-on fait de vous syndiqués? On vous a fait faire de la politique, de la politique à outrance, vous n'avez fait que cela depuis trois mois.

Vous voyez bien qu'on vous a trompés. C'est vous qui êtes les esclaves, les créatures du petit potentat, du despote qui a la prétention de régenter le pays.

Vous avez voulu marcher dans cette voie, vous avez foulé aux pieds le devoir et la reconnaissance, puissiez-vous ne pas vous en repentir un jour?

Mr. Fougère est, sans nul doute, un parfait honnête homme et il nous rendra cette justice que nous l'avons combattu loyalement.

Ses amis ont employé d'autres moyens, leurs armes ont été la menace, l'injure, la violence, le mensonge et le cynisme.

Ils ont succombé, il devait en être ainsi.

Quant à leur patron l'inénarrable Lachat, qu'il s'en aille au plus tôt, c'est ce qu'il a de mieux à faire.

## MISE AU POINT

Le journal l'Union voulant bien mettre à ma disposition une place dans son prochain numéro, j'en profite pour continuer la série de mes articles:

La Commune, dit le Manifeste, Reste dans une situation financière inextricable avec un passif de dettes arriérées, s'élevant à plus de cinquante mille francs.

A la fin de l'exercice 1914, la commune avait un passif d'environ 24.000 francs. Ce passif était du aux mauvaises pêches successives, ayant eu pour conséquence une diminution des recettes. Vint la guerre, et aussitôt les recettes diminuèrent encore plus. En 1915, elles furent tellement peu élevées que le Gouvernement dut payer le passif de l'année, soit environ 35.000 francs, au moyen d'une subvention.

Pendant les années 1916-1917-1918

et même 1919, une subvention d'environ 30.000 francs fut allouée à la Commune pour lui permettre de faire face à ses dépenses. Au moment de la composition de chacun des budgets de ces années, j'avais Mousieur l'Administrateur que cette subvention était insuffisante et que, tout en agissant avec la plus stricte économie, la Commune augmenterait ses dettes. Mr. l'Administrateur Lachat qui, lui non plus, ne pouvait boucler ses budgets avec les recettes ordinaires, mais qui recevait des subventions si élevées qu'il pouvait en renvoyer une partie en France, me répondait invariablement que le Gouvernement ne pouvait pas faire plus, qu'il fallait se contenter de 30.000 francs. Le résultat était facile à prévoir: les dettes augmenterent et d'année en année, arrivèrent à près de 50.000 francs.

Voilà comment, à l'expiration de mon mandat, la Commune avait environ 50.000 francs de dettes.

Ma's la situation financière de la Commune n'était pas inextricable, comme dit le manifeste.

J'avais demandé, à plusieurs reprises à Mr. l'Administrateur, au nom du Conseil Municipal, à ce qu'il avance la somme nécessaire au paiement des dettes. Afin d'assurer le remboursement de cette avance, le Conseil Municipal avait créé une taxe sur les tabacs et rétabli l'impôt foncier.

Mr Lachat, qui renvoyait de l'argent en France, ne voulut pas le faire, il demanda au Gouvernement une avance.

Le projet n'aboutit pas, les conditions étaient trop onéreuses pour la Commune qui dut se contenter de payer des dettes avec le produit des dites taxes. En 1919 près de 12.000 francs furent payés et dans deux ans le passif sera éteint. Voilà comment je rétablis la vérité altérée scientement dans le fameux manifeste.

On a aussi accusé la Commune d'avoir mal administré et gaspillé l'argent des contribuables.

Vous savez bien que c'est faux, Monsieur l'Administrateur, la Commune ne pouvait rien gaspiller, car elle était sans ressources.

Voici des chiffres:

Le budget de 1919 s'élevait en recettes et en dépenses à près de 100.000 frs.

La Commune allouait au Bureau de Bienfaisance : 7.000 fr.

Elle payait pour hospitalisation d'indigents: 25.000fr.

*Il est bon de noter qu'afin d'accentuer la mauvaise situation de la Commune, Mr L'Administrateur a toujours refusé de faire participer le Budget Local à cette dépense..*

Elle payait sa part contributive de l'Instruction publique: 6000 fr.

Elle payait son personnel (environ) 30.000fr.

Et prélevait pour remboursement des dettes (environ) 15.000fr.

Au total: 83.000 fr.

Il lui restait donc, en chiffres ronds 17.000 francs pour entretenir ses édifices, ses prises d'eau, ses réservoirs, ses bouches d'incendie ses rues, ses canaux le cimetière, l'éclairage etc, etc...

Jugez, lecteurs, si cette pauvre Commune avait beaucoup d'argent à gaspiller comme on l'adit si impudemment.

Il faut être de mauvaise fois pour avancer des choses pareilles:

Il n'est donc pas surprenant que les édifices soient en mauvais état, que les rues soient négligées, que les canaux crèvent partout et que l'eau manque.

Peu de Maires se sont trouvés en butte à une mauvaise volonté aussi évidente, à des tracasseries aussi mesquines qu'injustifiées.

Mon successeur et son Conseil feront ils mieux ? Peut-être, mais alors il leur faudra créer des ressources. Ils en ont déjà trouvé, paraît-il pas assez cependant car, à la dernière session, il a été demandé à l'Administration une subvention de 48.000 frs.

Où sont donc les déclarations des candidats aux élections, lisez plutôt:

« La situation financière de la commune est grave, elle présente un gros passif. »

« Nous espérons que, par une Administration prudente, nous pourrons faire face à ce passif avec les seules res-



« sources dont dispense en ce moment la Commune. »

On aurait pu ajouter: « Et avec les 48.000 frs de subvention demandés par le nouveau Conseil. »

« Vous ne tromperez personne, allez !!

A. Salomon

## Et le budget Municipal

Il vient enfin d'être approuvé par le Conseil d'Administration.

Il était temps, depuis trois mois les employés ne sont pas payés, les factures ne se règlent pas, en un mot la vie municipale était pour ainsi dire arrêtée.

C'est que c'était dur à Maître Lachat de donner 48.000 frs de subvention.

Si M. L'Administrateur a dû lâcher les cordons de la bourse il ne faut lui en savoir aucun gré.

Comme l'a fort bien dit ici même M. Salomon, l'ancien Maire, M. Lachat qui, dans un but sur lequel il est inutile d'insister, a refusé pendant toute la guerre les subventions qui eus-ent permis à la Municipalité de sortir de l'épreuve sans dettes, est obligé aujourd'hui de donner à la Commune l'argent indispensable pour qu'elle puisse faire tous les travaux impérativement nécessaires.

D'ici encore un ou deux ans la municipalité ne pourra disposer des recettes sur le tabac ni de l'impôt foncier, taxes créées pour éteindre les dettes. Si ces ressources avaient été disponibles Mr Lachat n'aurait probablement pas eu à donner des subventions. Mais voilà, il a voulu être très fort et cela lui retombe sur le nez.

Croyez bien, tout de même, contribuables que notre Administrateur ne fera pas cadeau à la municipalité de St-Pierre de la subvention de 48000f. qu'il est forcé de lui allouer en ce moment.

Il a déjà jeté des jalons et saura bien quand le moment sera venu, faire cracher de nouvelles taxes au moyen desquelles l'argent rentrera dans son coffre.

Il n'est pas si généreux que cela, mais il est retors et, comme on dit en langage maritime, il file un pli pour mieux embrasser ensuite.

Contribuables, ne craignez rien, vous ne perdrez rien pour attendre.

## LEUR PATRIOTISME

Lecteurs, avez-vous bien vu l'affiche apposée sur les murs de St-Pierre le matin de l'élection du 14 Mars.

Elle était signée Daguerre et Jézéquel et s'adressait aux pôles de la territoire.

D'après ces Messieurs tous les territoriaux de l'île ont voté pour Mr. Fougère en reconnaissance de ce que Mr. Riotteau avait fait pour eux en 1915.

Or, qu'avait fait à ce moment M. Riotteau? Un acte antipatriotique ni plus ni moins. Les St-Pierrais, le pays en a profité, c'est entendu! Mais il y a des faveurs dont il faut savoir profiter et se taire, et c'est à quoi auraient du refléchir Messieurs Daguerre et Jézéquel avant de coller leur affiche.

Ils exaltent l'antipatriotisme de Mr. Riotteau et engagent leurs amis, à voter pour Mr. Fougère qui lui non plus n'a pas fait son devoir.

Si c'est là tout l'amour de la Patrie qu'ils ont rapporté des champs de bataille où cependant ils ont fait leur devoir, ce n'est vraiment pas riche.

## LE MONUMENT AUX MORTS

Nous revenons à la charge:

Il ne suffit pas d'écrire, par la plume de Mr l'Administrateur: *Nous faisons le serment solennel de glorifier la mémoire des enfants de la Colonie qui ont fait à la Patrie le sacrifice de leur vie.*

Voilà près de trois mois que le nouveau Conseil Municipal est en fonctions et nous ne sachons pas qu'il ait encore été dit un seul mot concernant le monument à nos morts.

Ce n'est cependant pas bien difficile et l'ancien Conseil Municipal, tout en étant en "léthargie", avait, par l'entremise de son Maire, mis tout en train.

Des souscriptions importantes ont été recueillies par ses soins, un projet de

tombola avait été établi, les billets sont faits, une souscription devait être ouverte dans les trois îles. Puis, rien, tout reste en l'état, les morts semblent oubliés.

Oublie-t-on les vers de l'immortel poète. Que disent-ils?

« Ceux qui, pieusement sont morts pour la Patrie

« Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie. »

Oui, ils ont droit, qu'àuprès d'un monument digne de leur sacrifice, les pères les mères, les veuves les orphelins puissent prier pour ceux qui ont donné leur vie.

Saint-Pierrais auriez-vous déjà oublié vos morts?

Qu'est-ce que l'on attend? Sans doute que les poches soient vides, que les réserves soient épuisées.

Quelle honte! Seulcit les suffrages des électeurs en faisant des serments solennels, et, le lendemain, oublier tout.

Voilà bien l'ingratitude humaine. Si nous ne voulons pas qu'on nous montre au doigt, si nous ne voulons pas qu'on dise des habitants de St-Pierre qu'ils sont des ingrats, qu'on se mette à l'œuvre, que le Conseil Municipal s'occupe sans plus tarder, d'ériger à nos morts glorieux un monument digne de leur sacrifice.

## T. S. F. A ST-PIERRE ET A MIQUELON

Nous l'avons enfin et depuis quelques mois elle fonctionne.

Qu'il nous soit permis en passant de dire que si l'Administration, si le Gouvernement l'avaient voulu, nos îles auraient pu en être dotées depuis 1913 et, pendant la guerre surtout, cette admirable découverte aurait rendu ici d'éminents services.

Nous nous devons maintenant de signaler certaines observations qui nous ont été faites et qui nous semblent du reste très fondées.

Le poste principal est placé à Galantry. Cet emplacement a été choisi par les officiers de marine spécialisés dans les appareils de T.S.F.

C'est toujours la même histoire. Des personnes très capables, très savantes mais ignorant tout de notre pays, de notre climat, de nos hivers effra-

ans, n'ayant consulté personne, arriva à St-Pierre le 1er octobre. C'est là, Galantry qu'il faut placer le poste de T.S.F.

Eh bien! ce placement a été très mal choisi.

En effet, Galantry est éloigné de la ville quoique relié par le téléphone, par conséquent la transmission des dépêches reçues et à envoyer est difficile.

Le téléphone aérien n'est pas toujours en bon état. De plus il ne donnera pas l'orthographe des mots, cela a souvent de gros inconvénients, puis, l'organisation du service est très défectueux.

Que dit l'article 3 de l'arrêté local du 3 décembre 1919?

La station est ouverte de 8 heures à 19 heures. Pour envoyer un télégramme, il faut se rendre à la poste. Si vous y allez à 6 heures du soir le bureau de la poste est fermé et vous devez attendre au lendemain. De même pour recevoir un télégramme arrivé le soir à 6 ou 7 heures, il faudra attendre au lendemain. Or, si on a recours au télégraphe c'est pour que cela aille vite, c'est pressé sans quoi, ce n'est pas la peine de l'employer.

Voyez par exemple un chalutier annonçant à 6 heures du soir que le lendemain il sera à Saint-Pierre à 8 heures du matin, et demandant de lui préparer son charbon etc.

Ce télégramme ne sera délivré au destinataire que le lendemain vers 9 heures. Or, à ce moment le vapeur sera dans le barachois.

Tous ces inconvénients auraient pu être évités si les officiers chargés de choisir un emplacement convenable avaient consulté les gens au courant du climat, des difficultés de communications etc etc.

Nous avons pris des renseignements et nous savons que le poste, au point de vue de la transmission et de la réception des dépêches eut été aussi bien placé en ville, (à la Pointe aux canons par exemple) qu'à Galantry.

A cet endroit se trouvent de vieux magasins que l'on aurait pu avoir bon marché et transformer en locaux convenables pour les appareils, les bureaux et les logements des opérateurs.

De plus, la proximité de l'eau salée est une des conditions du bon fonctionnement.

voisin des appareils, or à Galantry la mer est encore assez éloignée, d'où difficultés.

En placant les appareils à la Pointe aux Canons, on assurait par suite de la proximité de la ville, la rapide transmission et réception des dépêches. Un jeune homme attaché au poste, portait les dépêches dès leur réception et le public n'avait pas loin à aller pour envoyer ses télégrammes.

L'économie de l'installation aurait été énorme. Il a fallu construire à grands frais, des maisons qui ont coûté très cher, de plus le transport du charbon, du matériel de toute sorte à Galantry est fort coûteux.

Il faut aussi se mettre à la place des opérateurs.

Voilà des jeunes gens, auxquels on accorde une modeste indemnité journalière de vivres. Chaque fois qu'ils ont besoin de s'approvisionner il faut qu'ils fassent tout le chemin de Galantry en ville, au moins 2 kilomètres.

L'hiver surtout c'est très pénible. On n'a pas idée d'une chose pareille.

Nous voulons maintenant dire quelques mots des appareils. Nous sommes il est vrai des profanes en la matière, mais nous avons pris certains renseignements. Or, si les appareils récepteurs du poste de Galantry sont parfaits, à tel point qu'ils peuvent recevoir même le jour, les émissions de la Tour Eiffel, ce qui est presque unique parmi les postes de ce côté de l'Atlantique, par contre les appareils transmetteurs ne sont pas assez puissants car ils ne peuvent envoyer des mots au delà de 200 milles dans le jour. Cela ne suffit pas, car pour que la T.S.F. à St-Pierre puisse rendre des services à la navigation, aux chalutiers, il aurait fallu qu'elle puisse rayonner jusqu'à l'extrême partie du Grand Banc soit environ 400 à 450 milles. La plupart des chalutiers travaillent au Grand Banc, soit à plus de 200 milles de St-Pierre, il est donc certain que dans peu de circonstances ils pourront recevoir des messages. De même beaucoup de transatlantiques ne peuvent recevoir de messages de St-Pierre et doivent communiquer avec Cap Race, alors que les opérateurs de St-Pierre entendent leurs conversations avec ce dernier poste.

C'est une lacune qu'il faut absolument combler si on veut que la T.S.F. soit utile.

En ce qui concerne Miquelon, ce poste fonctionne très bien et il a déjà rendu de grands services à tous les points de vue.

Nous avons dit tout à l'heure que le

poste de Galantry recevait tous les jours la Tour Eiffel. Nous savons aussi que les nouvelles du monde entier reçues par cette voie sont transmises chaque jour à Mr. L'Administrateur et nous nous demandons vraiment pourquoi le public n'est pas appelé à connaître ces nouvelles.

Question d'appréciation sans doute. Mr. Laehat qui a fait d'autres Colonies que St-Pierre se figure sans doute, malgré les cinq années qu'il vient de passer ici que les habitants doivent être traités comme des noirs, c'est à dire avec mépris et indifférence.

Du reste, il en a été de même pendant la guerre, l'Administration n'a jamais daigné consentir à faire le nécessaire pour recevoir chaque jour officiellement les communiqués tout entiers, et les faire afficher comme cela se faisait dans toute les communes de France.

Nous avons dû de connaître la plus grande partie des événements de la guerre aux Directeurs des compagnies de Cables transatlantiques, nous les en remercions au nom de la population.

Pour que les services que l'on peut attendre de la T.S.F. soient réellement appréciables il faut.

1o Que le poste de St-Pierre soit placé à la pointe aux Canons, à la proximité de tous.

2o Que les appareils transmetteurs soient changés pour de plus puissants capables d'envoyer des dépêches à l'extrême limite des bancs.

Le Gouvernement consentira-t-il à faire ces changements?

Nous le désirons et nous l'espérons, du reste, nous savons que les armateurs des chalutiers et autres vapeurs protestent pour qu'il en soit ainsi.

En tous cas, nous pouvons encore une fois affirmer que l'esprit de routine et de suffisance de beaucoup d'employés administratifs a prévalu dans cette affaire.

Telle qu'elle est installée, elle coûte gros et ne peut rendre les services qu'on est en droit d'en attendre. Il eut suffi d'un peu de condescendance en consultant ces mêmes personnes du pays pour éviter tous ces frais inutiles.

Mais allez donc faire comprendre cela à des gens empêtrés de leur personne et de leur science.

Nous voulons dire un dernier mot des opérateurs qui servent actuellement à St-Pierre.

Ils ont certainement été choisis parmi les meilleurs. Le chef du poste est un jeune savant très ferré sur la science de la T.S.F. et dans beaucoup d'autres sciences. Ses collaborateurs sont bien à leur affaire et tous sont on ne peut plus serviables.

Im. l'Union—le gérant F. Rosse

